

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse
Saint Valéry sur Somme, 19 juin 2012

Qualité des eaux de baignade
en région Nord Pas de Calais et Picardie,
résultats 2012



.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

SOMMAIRE

Communiqué

Fiche 1 : La qualité des eaux de baignade : du prélèvement au classement

Fiche 2 : Les profils de baignade : nouvel outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade

Fiche 3 : Les interventions de l'Agence de l'Eau en faveur du littoral

Fiche 4 : Le contrôle des eaux de baignade en eau douce

Annexes :

- La carte de qualité des eaux de baignade, édition 2012
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie, un outil de solidarité au service de l'eau
- L'Agence Régionale de Santé



.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Communiqué

Chaque année, en juin, les Agences Régionales de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais et Picardie et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie présentent conjointement le bilan de la qualité des eaux de baignade de la saison balnéaire écoulée.

Pour le classement 2012, établi à partir des résultats des prélèvements effectués par les ARS durant la saison balnéaire 2011, sur les 49 sites de baignade (dont 7 en eaux douces), 20 sont de « bonne qualité », 27 sont de « qualité acceptable ». La totalité de nos sites en eau douce sont de « bonne qualité ».

Toutefois, ces dernières années, après des progrès considérables liés aux efforts conjugués des collectivités territoriales, des services de l'Etat et du soutien financier de l'Agence de l'Eau, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade s'est ralentie jusqu'à laisser subsister deux sites chroniquement dégradés (qualité C). Il s'agit de Boulogne sur Mer et Le Crotoy, qui se voient rétrogradées en qualité C, alors que tous étaient de qualité au moins acceptable l'an dernier.

Les résultats de la saison 2011 mettent donc en exergue les progrès qu'il reste encore à accomplir pour parvenir à une amélioration durable de la qualité des eaux de baignade. Sans compter la directive européenne de 2006 sur les eaux de baignade, applicable en France à compter de 2013, qui durcit et modifie significativement les modes de classement et de gestion des sites :

- Prise en compte du résultat des 4 années précédant la saison balnéaire concernée; rigueur renforcée des normes;
- Apparition de la notion de gestion dynamique des baignades : si les conditions météorologiques impliquent un risque de dépassement de la norme sanitaire, le site pourra être temporairement fermé et les résultats d'analyses en période de fermeture ne pourront pas être pris en compte pour le classement;
- Obligation d'établir les profils de baignade : description du site, inventaire des sources de pollution, mesures à prendre pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux. Pour le littoral du bassin Artois Picardie, ces profils sont tous réalisés. Cependant 3 profils de baignade restent à réaliser pour les eaux douces.
- Les seuils de qualité sont abaissés.

En application de cette directive, quelques-uns de nos sites pourraient présenter un risque de déclassement en « qualité insuffisante », sur la base d'une simulation réalisée à partir des données des résultats des saisons balnéaires 2008 à 2011.

Les collectivités territoriales concernées disposent encore de 2 ans pour réaliser les actions identifiées dans les profils de baignade, et ainsi parer aux éventuels risques de déclassement. Les problèmes d'assainissement étant les plus fréquemment rapportés comme étant à l'origine de la dégradation des eaux de baignade, l'Agence de l'Eau accompagnera financièrement, en priorité, ces collectivités pour la mise en œuvre des actions.

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

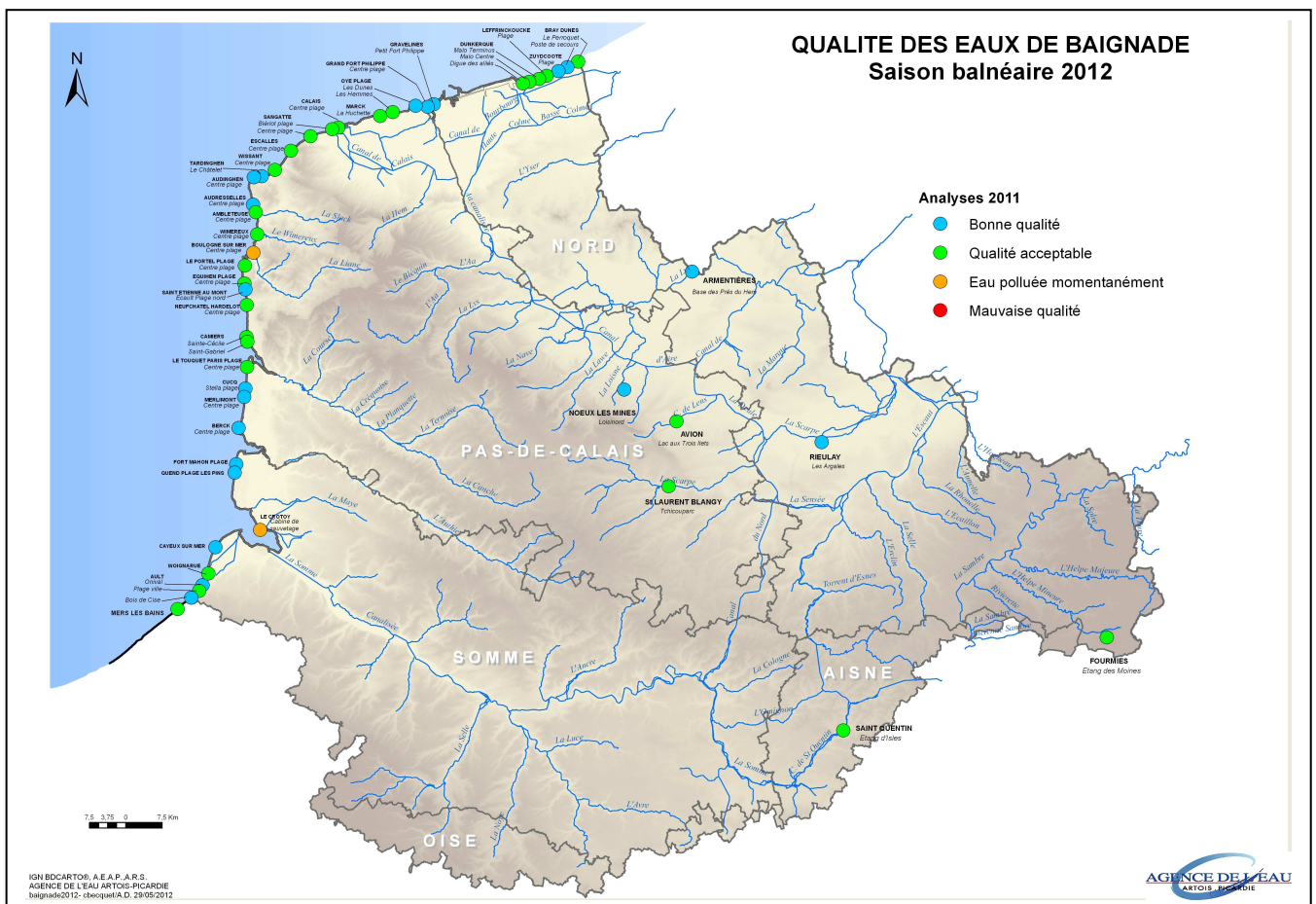
Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : La qualité des eaux de baignade : du prélèvement au classement

Contamination microbiologique, risques de gastro-entérite, ORL (Oto-rhino-laryngologie)... le contrôle de la qualité des eaux vise à prévenir l'exposition des baigneurs aux différents risques liés à la baignade. L'action de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de ses partenaires consiste à analyser régulièrement l'eau pendant la saison balnéaire et ainsi évaluer la qualité des eaux de baignade des sites ouverts au public.

L'objectif est d'atteindre à la fin de la saison 2015 une qualité d'eau classée « au moins suffisante » pour l'ensemble des eaux de baignade.

► Les résultats 2012



Parmi les événements marquants de ce classement, il faut noter la rétrogradation en qualité C des eaux de baignade de Boulogne sur Mer et du Crotoy suite à 2 dépassements du nombre impératif pour les E.Coli.

A Boulogne sur Mer, malgré une amélioration progressive constatée depuis quelques années et qui a permis de lever l'interdiction de baignade en 2011, les résultats mettent en exergue les progrès qu'il reste encore à accomplir pour parvenir à une amélioration durable de la qualité des eaux de baignade. Les efforts seront à porter à la fois au niveau de l'agglomération boulonnaise et sur le bassin amont de La Liane.

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

La plage du Crotoy retrouve un classement en C qu'elle avait déjà connu en 2008. La commune ne tire malheureusement pas bénéfice des travaux importants qu'elle a entrepris depuis quelques années sur le réseau d'assainissement, preuve que d'autres sources de pollution proches ou plus lointaines peuvent contribuer à la dégradation de la qualité des eaux de baignade.

NB : les sites de baignades des communes de Dannes et Le Quesnoy ne figurent pas, cette année, sur la carte de qualité des eaux de baignade. En effet, ces 2 plages ont été déclarées interdites à la baignade en 2011 par décision locale du Maire de la commune. A Dannes, la baignade est interdite pour des raisons de sécurité.

Le site en eau douce de l'Etang du Pont Rouge sur la commune de Le Quesnoy est interdit à la baignade pour des raisons sanitaires (risques de pollution).

Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

	carte de qualité	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	(année de prélèvement)	(1989)	(1990)	(1991)	(1992)	(1993)	(1994)	(1995)	(1996)	(1997)	(1998)	(1999)	(2000)	(2001)	(2002)	(2003)	(2004)	(2005)	(2006)	(2007)	(2008)	(2009)	(2010)	(2011)
BRAY-DUNES	Le perroquet																							
BRAY-DUNES	Centre Plage																							
ZUYDCOOTE	Centre Plage																							
LEFFRINCKOUCKE	Centre Plage																							
DUNKERQUE	Malo Terminus																							
DUNKERQUE	Malo centre																							
DUNKERQUE	Poste de secours																							
GRAVELINES	Petit Fort Philippe																							
GRD FORT PHILIPPE	Centre plage																							
OYE PLAGE	Les Dunes																							
OYE PLAGE	Les Hemmes																							
MARCK	La Huchette																							
CALAIS	Centre Plage																							
SANGATTE	Blériot																							
SANGATTE	Centre Plage																							
ESCALLES	Centre Plage																							
TARDINGHEN	Centre Plage																							
WISSANT	Centre Plage																							
AUDINGHEN	Centre Plage																							
AUDRESSELLES	Centre Plage																							
AMBLETEUSE	Centre Plage																							
WIMEREUX	Centre Plage																							
BOULOGNE SUR MER	Centre Plage																							
LE PORTEL	Centre Plage																							
ST ETIENNE AU MONT	Centre Plage																							
EQUIHEN PLAGE	Centre Plage																							
NEUFCHATEL HARDELLOT	Centre Plage																							
DANNES	Centre Plage																							
CAMIERS	Sainte Cécile																							
CAMIERS	Saint Gabriel																							
LE TOUQUET PARIS PLAGE	Centre Plage																							
CUCQ	Stella Plage																							
MERLIMONT	Centre Plage																							
BERCK	Centre Plage																							
FORT MAHON PLAGE	Plage surveillée																							
QUEND	Plage surveillée																							
LE CROTOY	Cabine de sauvetage																							
CAYEUX SUR MER	Plage de la ville																							
WOIGNARUE	Plage surveillée																							
AULT	Onival																							
AULT	Plage de la ville																							
AULT	Bois de Cise																							
MERS LES BAINS	Plage surveillée																							

BONNE QUALITE

QUALITE MOYENNE

EAU MOMENTANEMENT POLLUEE

MAUVAISE QUALITE

BAIGNADE INTERDITE

★

Pour raison de sécurité

► Le prélèvement et l'analyse

Avant le début de la saison balnéaire, les communes et gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus.

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade et établir le classement en fin de saison balnéaire, entre 4 et 20 prélèvements sont réalisés chaque année sur chacune des zones de baignade du bassin Artois-Picardie (Nord, Pas de Calais, Somme, nord de l'Aisne et nord de l'Oise) : la loi actuelle prévoit 5 prélèvements par zone de baignade + 1 avant le début de la saison. Réalisés par des préleveurs agréés, ces échantillons sont analysés par un laboratoire agréé. Les résultats sont connus dans les 72 heures suivant le prélèvement.

Le rôle de l'ARS est de piloter le contrôle sanitaire des eaux de baignade par l'interprétation et la validation des résultats des prélèvements et l'information du gestionnaire en cas de prélèvement non conforme.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- **microbiologiques (bactéries) :** Les **analyses microbiologiques** effectuées concernent la mesure des germes (bactéries) témoins de contamination fécale. Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des mammifères, et de l'homme en particulier. Leur présence dans l'eau témoigne de la contamination fécale des zones de baignade. Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et traduisent la probabilité de présence de germes pathogènes. Plus ces germes sont présents en quantité importante, plus le risque sanitaire augmente.

Les bactéries recherchées en laboratoire sont les *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux.

- Sur la base d'**observations sur le terrain**, d'autres paramètres peuvent être mesurés notamment en laboratoire : pH, cyanobactéries,...

► Le classement



Le classement actuel :

Actuellement, le classement est établi en prenant en compte les valeurs des échantillons prélevés lors de la saison écoulée (conformément aux prescriptions de circulaire DGS/EA4 n°2010-259 du 9 juillet 2010). Le classement se fait selon la fréquence des dépassements des « nombres guide et limite » pour la concentration en *Escherichia coli* et du « nombre guide » pour les entérocoques.

Pour 100 ml	<i>Escherichia coli</i>	Entérocoques
« Nombre guide »	100	100
« Nombre impératif »	2 000	-

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Le classement actuel comprend 4 catégories :

Eau de bonne qualité	<i>Escherichia Coli</i> : au moins 80% des analyses sont inférieures au niveau guide et au moins 95% sont inférieures au niveau impératif <i>Entérocoques</i> : au moins 90% des analyses respectent le niveau guide
Eau de qualité acceptable	<i>Escherichia Coli</i> : au moins 95% des analyses respectent le niveau impératif
Eau momentanément polluée	<i>Escherichia Coli</i> : entre 5 et 34 % des analyses ne respectent pas le niveau impératif
Eau de mauvaise qualité	<i>Escherichia Coli</i> : plus de 33,3% des analyses ne respectent pas le niveau impératif

🔗 **Le futur classement :**

A partir de 2013, le classement affiché prendra en compte les valeurs de la saison en cours ainsi que celles des trois saisons précédentes. Seules des recommandations faites par l'AFSSET (rapport de septembre 2007 de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) peuvent servir à évaluer la qualité du prélèvement ; l'évaluation de la qualité se fera par calcul statistique. Les eaux de baignade côtières/transition et les eaux intérieures seront évaluées selon des critères différents.

Valeurs seuils à respecter pour un prélèvement ponctuel. Si ce seuil n'est pas respecté alors le site sera fermé au public :

Pour 100 ml	<i>Escherichia Coli</i>	<i>Entérocoques</i>
Eau douce	1800	660
Mer	1000	370

Le futur classement comprendra 4 catégories. **La moyenne des valeurs des 4 dernières années devra respecter les seuils ci-dessous :**

Eaux côtières et de transition (eaux de mer)

Excellente qualité	<i>Escherichia Coli</i> : < 250 <i>Entérocoques</i> : <100 95 % des valeurs doivent se situer en dessous des valeurs ci-dessus
Bonne qualité	<i>Escherichia Coli</i> : < 500 <i>Entérocoques</i> : < 200 95 % des valeurs doivent se situer en dessous des valeurs ci-dessus
Qualité suffisante	<i>Escherichia Coli</i> : < 500 <i>Entérocoques</i> : < 200 90 % des valeurs doivent se situer en dessous des valeurs ci-dessus
Qualité insuffisante	<i>Escherichia Coli</i> : > 500 <i>Entérocoques</i> : > 200 - de 90 % des valeurs se situent en dessous des valeurs ci-dessus

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Eaux intérieures (eaux douces)

Excellente qualité	Escherichia Coli : < 500 Entérocoques : < 200 95 % des valeurs doivent se situer en dessous des valeurs ci-dessus
Bonne qualité	Escherichia Coli : < 1000 Entérocoques : < 400 95 % des valeurs doivent se situer en dessous des valeurs ci-dessus
Qualité suffisante	Escherichia Coli : < 900 Entérocoques : < 330 90 % des valeurs doivent se situer en dessous des valeurs ci-dessus
Qualité insuffisante	Escherichia Coli : > 900 Entérocoques : > 330 - de 90 % des valeurs se situent en dessous des valeurs ci-dessus

► Participation et information du public

La nouvelle directive prévoit une participation accrue du public. Ainsi, notamment lors de l'établissement des listes des eaux de baignade, il y a obligation de donner au public l'occasion de formuler des suggestions, des remarques ou des réclamations.

Il est prévu également à partir de 2012 que soient disponibles à proximité du site de baignade le classement actuel du site, la description générale non technique basée sur le profil des eaux de baignade et des informations en cas de situation anormale (nature de la situation et durée prévue) et en cas d'interdiction permanente par le maire ou le gestionnaire du site. De plus, d'autres informations doivent être diffusées, notamment via des sites Internet : la liste des sites de baignades, le classement de ces eaux au cours des 3 dernières années, leurs profils de vulnérabilité et les résultats de la surveillance.

Au cours de la saison de contrôle, les ARS envoient les résultats d'analyses aux collectivités et/ou gestionnaires des sites de baignades dès leur transmission par le laboratoire. Les résultats sont également mis en ligne chaque jour sur le site <http://baignades.sante.gouv.fr> dans la rubrique "Qualité de l'eau".

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 2 : Les profils de baignade : un nouvel outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade

La réalisation du **profil de baignade** des sites a pour but de renforcer les exigences de qualité. Cela passe par l'évolution:

- des règles de classement,
- des principes de gestion préventive des risques de pollution,
- d'information des usagers.

En 2011, l'ensemble des responsables des 42 sites de baignade en mer du Bassin Artois-Picardie ont réalisé leurs "profils de baignade"; transmis aux maires et à l'ARS.

► Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Ce profil correspond à l'identification et à l'étude des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il permet de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade. Il comporte trois points forts :

- l'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs,
- la définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme,
- la définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux.

Une synthèse du profil doit être affichée sur le lieu de baignade, à côté des résultats de la qualité de l'eau.

► Une gestion active des baignades

En cas d'événements reconnus par le profil de baignade comme pouvant provoquer une pollution (forte pluviométrie, débordements du réseau d'assainissement,...), le gestionnaire de baignade peut suspendre momentanément celle-ci afin de garantir la santé des baigneurs.

Pour que la suspension soit effective, il faut que :

- l'interdiction soit signalée sur le site (drapeau rouge,...),
- un arrêté doit être pris et affiché à la place du contrôle sanitaire,
- les motivations de la suspension doivent être indiquées.

En cas de suspension de baignade le jour d'un prélèvement, le résultat de celui-ci qu'il soit bon ou mauvais ne sera pas pris en compte : 15 % des échantillons sur 4 ans peuvent être écartés du classement (sous réserve des trois conditions citées ci-dessus). En effet, la pollution momentanée de l'eau de baignade pourrait déclasser le niveau de qualité de l'eau de baignade. Ce prélèvement ne reflèterait pourtant pas la qualité de l'eau sur l'ensemble de la saison.

Au cours de la saison balnéaire 2011, 6 prélèvements ont été écartés en raison de suspension de baignade et 7 fermetures préventives ont été effectuées.

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

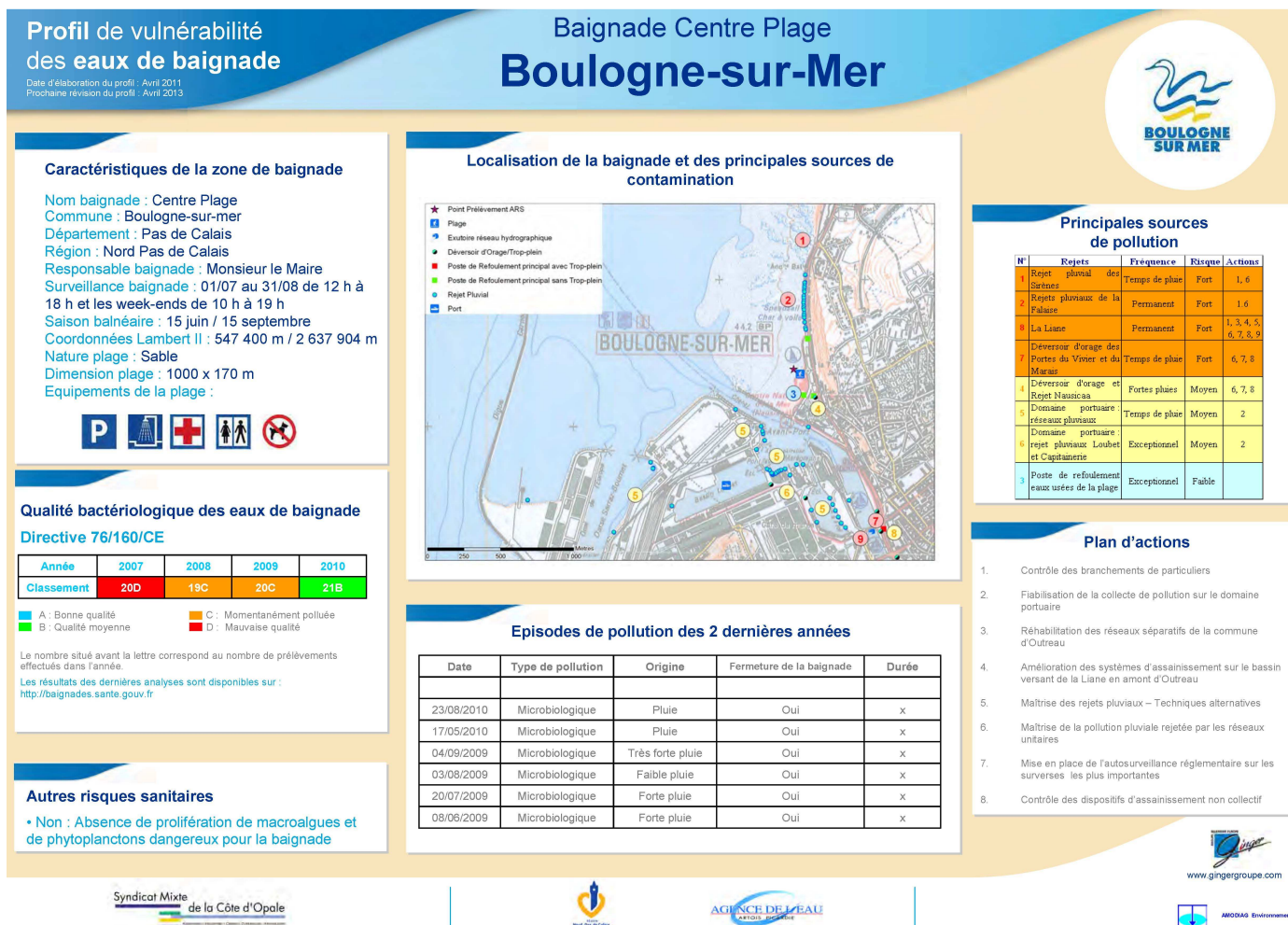
Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

► Exemple d'une fiche de synthèse « profil de baignade »



Pour en savoir plus : <http://baignades.sante.gouv.fr/editorial/fr/actualites/guideprofil.pdf>

Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 3 : Les interventions de l'Agence de l'Eau en faveur du littoral

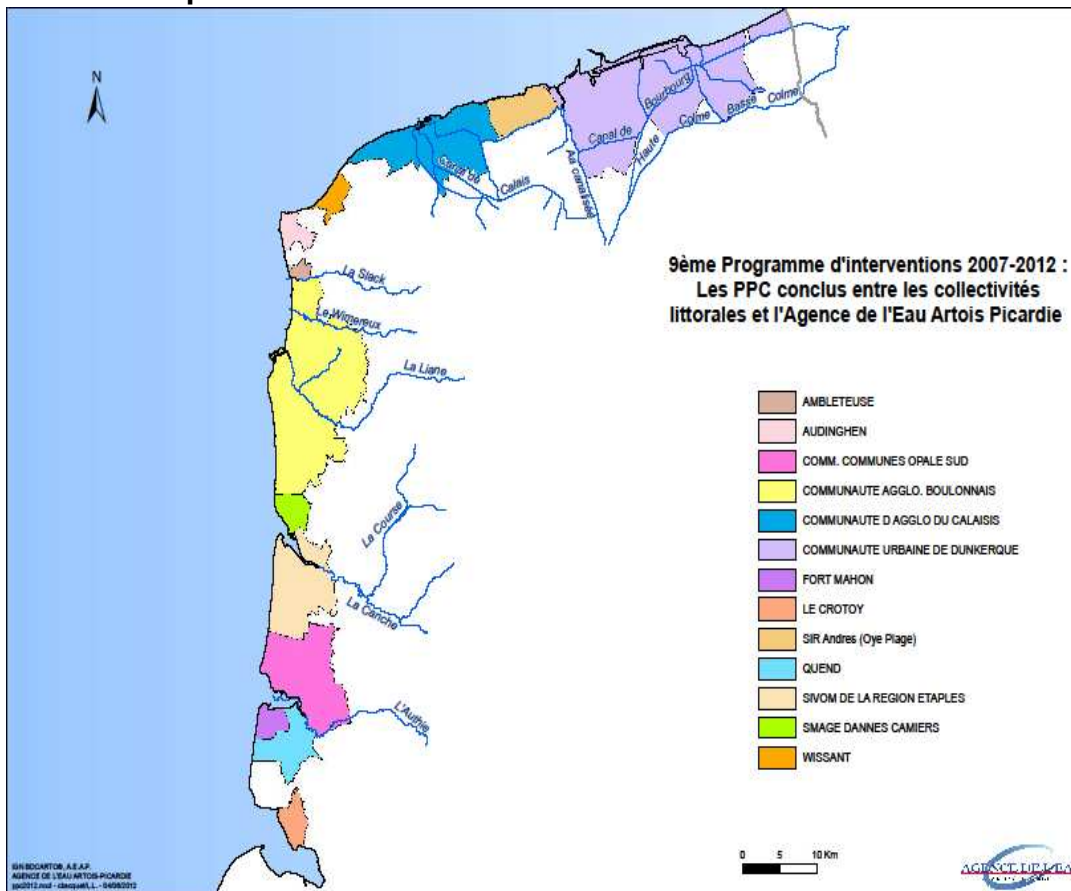
La qualité de l'eau des plages du littoral constitue un enjeu économique et sanitaire très important du bassin Artois - Picardie. L'empreinte du tourisme est très nette sur notre littoral avec une capacité d'accueil d'un peu plus de 330.000 lits à comparer aux 372.000 habitants permanents (Commissariat Général au Développement Durable : Environnement littoral et marin – édition 2011). Sur la Côte Picarde, la population touristique est 5 fois plus importante que la population résidente.

► Des progrès considérables depuis deux décennies

Depuis plus de 20 ans, des progrès considérables ont été effectués, des investissements importants ont été réalisés avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (450 M€ de travaux et 160 M€ d'aides de l'Agence de l'Eau) par les collectivités territoriales.

Aujourd'hui, à l'exception de quelques sites chroniquement dégradés (Le Crotoy, Boulogne sur Mer), les eaux de baignade en mer sont conformes à la Directive de 1976. Cependant la nouvelle Directive "Eaux de Baignade" de 2006 qui renforce les exigences sanitaires en matière de qualité des eaux, risque de voir un déclassement de quelques sites supplémentaires. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a maintenu le littoral comme une de ses priorités en matière de gestion des rejets domestiques dans le cadre du 9^{ème} Programme d'Intervention 2007-2012. Il est important de souligner que la dégradation des eaux de baignade provient maintenant principalement d'une mauvaise gestion du système d'assainissement par temps de pluie.

► Un partenariat fort avec les collectivités territoriales



Comme sur l'ensemble du Bassin Artois - Picardie, le 9^{ème} Programme a vu la mise en œuvre en matière d'assainissement, de programmation pluriannuelle au travers de Programme Pluriannuel Concerté (PPC) avec les collectivités territoriales.

Ainsi, sur l'ensemble du littoral du bassin Artois Picardie, l'Agence de l'Eau a conclu 13 Programmes Pluriannuels Concertés (PPC) qui couvrent la majorité du littoral.

Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

► La problématique « assainissement » en ligne de mire...

Pour aller plus loin et parce que les rejets du bassin versant impactent la qualité des eaux littorales et marines, l'Agence de l'Eau a intégré le lien « Terre – Mer » dans sa politique en mettant en œuvre également des programmes d'assainissement avec les collectivités situées en amont des zones de baignade.

Le bilan des décisions de participations financières apportées sur la période 2007-2012 (en partie) dans le cadre de la politique « littoral » s'établit de la manière suivante :

Type d'Interventions	Montant des travaux M € HT	Montant des Participations Financières M €
Stations d'épuration	62,90	32,50
Réseaux d'assainissement	86,20	32,25
Gestion des eaux pluviales	6,00	2,15
Assainissement non collectif	3,00	1,20
TOTAL	158,10	68,10

Les opérations les plus remarquables et les plus conséquentes en terme d'aide financière accordée par l'Agence et qui ont concerné les stations d'épuration du littoral en y intégrant le volet pluvial, en particulier celles de :

- o Coudekerque Branche (100.000 eh – Com.Urb.Dunkerque)
- o Le Touquet (63.000 eh – SIVOM de la Région d'Etaples)
- o Wissant (3.900 eh – Commune de Wissant)
- o Cayeux (6.700 eh – Commune de Cayeux)
- o Nesles (16.200 eh – Com.Agglo.Boulonnais)
- o Wimereux (14.000 eh – Com.Agglo.Boulonnais)

Sur les bassins versant amont, les interventions de l'Agence ont principalement concerné la création ou l'amélioration des stations d'épuration en zone rurale parmi lesquelles on peut citer :

- o Vieille Eglise (9.700 eh - SI Région d'Andres) ;
- o La Capelle les Boulogne (600 eh),
- o Baincthun (800 eh)
- o Conteville les Boulogne (400 eh - Com. Agglo. du Boulonnais),
- o Ferques (2.500 eh bassin versant de la Slack)
- o Rue (5.000 eh en Picardie).

Parce que la filière boues des stations d'épuration est un maillon important dans le bon fonctionnement des ouvrages d'épuration et donc sur la qualité des rejets, l'Agence de l'Eau a également financé des installations de traitement et de stockage des boues, permettant de fiabiliser les filières d'évacuation et de valorisation de ces produits de l'épuration. On peut citer les principales interventions en faveur des stations d'épuration de :

- o Marquise (8.000 eh)
- o Beaurainville (7.000 eh)
- o Ambleteuse (4.000 eh)
- o Crécy en Ponthieu (2.500 eh)
- o Saint Valéry sur Somme (9.500 eh)

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

► ... tout comme les eaux pluviales

Les conclusions des études de profil de vulnérabilité le confirment : la qualité des eaux de baignade de certaines plages est très sensible à la pluviométrie.

En effet, tous les systèmes d'assainissement qui équipent les agglomérations littorales ne sont malheureusement pas tous en mesure de collecter et d'acheminer, par temps de pluie toutes les eaux vers la station d'épuration.

L'insuffisance ou une mauvaise gestion des réseaux d'assainissement par temps de pluie provoque le rejet d'une partie de la pollution directement vers le milieu naturel et impacte la qualité des eaux de baignade.

Conscientes de cet enjeu, certaines collectivités littorales ont réalisé au début des années 2000, des ouvrages de stockage de plusieurs milliers de mètres cubes de capacité, destinés à collecter les eaux polluées de temps de pluie avant traitement en station d'épuration.

Comme le démontre le faible niveau d'engagements financiers de l'Agence de l'Eau en faveur de la gestion des eaux pluviales, les collectivités n'ont pas encore pris la mesure de cet enjeu pour la qualité des eaux de baignade. Cette situation peut s'expliquer soit par des raisons techniques liées aux contraintes d'implantation de ces ouvrages dans le tissu urbain, soit pour des raisons financières (notamment le coût parfois important de ces ouvrages et de leurs impacts sur la facture d'eau déjà plus élevée qu'ailleurs sur le littoral).

Aujourd'hui, d'autres solutions techniques dites « alternatives » s'offrent aux décideurs en matière de gestion des eaux pluviales, Il s'agit de mettre en œuvre des solutions d'aménagement (noues, zone d'infiltration végétalisée,...) qui consistent à limiter l'imperméabilisation des sols donc le ruissellement des eaux pluviales, la saturation des réseaux de collecte et des stations d'épuration, en privilégiant l'infiltration de ces eaux dans le sol.

Encouragées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les communes de Le Crotoy et Quend Plage se sont engagées dans cette logique depuis quelques années en privilégiant ces techniques alternatives dans le cadre de travaux sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et ainsi réduire voire supprimer le rejet de ces eaux à proximité de la zone de baignade.

La gestion des eaux pluviales sera l'une des priorités du 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau. La poursuite des interventions à la fois sur les politiques curatives et préventives devrait contribuer à améliorer durablement la qualité des eaux de baignade.

Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 4 : Le contrôle des eaux de baignade en eau douce

► **Déclaration d'ouverture et contrôle sanitaire**

Une baignade en eau douce doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la commune en précisant la durée prévisible de la saison balnéaire. Cette déclaration est accompagnée d'un dossier justificatif, comportant l'engagement que l'aménagement de la baignade satisfait aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par les décrets (mentionnées aux articles L1332-7 et L3232-8 du Code de la Santé Publique).

La baignade en eau douce est prise en charge par les gestionnaires privés. La réglementation du contrôle de la qualité des eaux de baignade en eaux douces reste encore à construire. Un projet est aujourd'hui en cours d'élaboration.

Au minimum 4 analyses sont à faire pendant la saison, à laquelle il faut ajouter une analyse de pré-saison.

Qualité des eaux de baignade en eau douce - saison 2011

Point de surveillance	Commune	Département	Classement
Base des Prés du Hem	Armentières	59	B
Etang des Moines	Fourmies	59	B
Les Argales	Rieulay	59	B
Loisinord 2	Noeux les Mines	62	B
Lac aux 3 ilets	Avion	62	A
Tchicouparc	Saint Laurent Blangy	62	C
Etang de L'île	Saint Quentin	02	B

Le nombre d'analyses est compris entre 7 et 10 car les amplitudes d'ouverture de baignade sont courtes (entre un et deux mois). Ainsi, un seul prélèvement en dehors des valeurs guides lors de la campagne suffit à déclasser une baignade en catégorie B. De même, une valeur dépassant la valeur impérative suffit à déclasser une baignade en catégorie C (exemple : Tchicouparc à Saint-Laurent-Blangy).

► **Les baignades « artificielles »**

Les baignades « artificielles » sont des baignades créées artificiellement : l'eau est captée et maintenue captive. Elles peuvent être des zones naturelles artificiellement modifiées (plan d'eau, trou d'eau, bras mort de rivière, etc.), des zones artificiellement créées (réservoir, étang, barrage, gravière, etc.) ou encore des bassins construits en matériaux durs (bassin bétonné, baignade biologique, etc.). Elles peuvent être alimentées par l'eau du réseau de distribution publique, par l'eau d'un puits ou d'une source ou à partir d'une masse d'eau naturelle douce ou salée, superficielle ou souterraine, par dérivation ou par pompage.

A ce jour, les baignades artificielles ne font pas l'objet de réglementation spécifique. Dans la région, seule la baignade de Saint Laurent Blangy, Tchicouparc, pourrait être concernée.

.....
Saint Valéry sur Somme, le 19 juin 2012

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé :

Béatrice Degrugillers – ☎ : 03.62.72.86.10 - 06.07.88.23.92 / courriel beatrice.degrugillers@ars.sante.fr

Agence de l'Eau Artois Picardie : Cathy Debut ☎ : 03.27.99.83.27 / Courriel : c.debut@eau-artois-picardie.fr

Annexe 2 : L'Agence de l'Eau Artois Picardie, un outil de solidarité au service de l'eau

➤ **Retours sur l'Agence de l'Eau Artois Picardie**

Etablissement public du ministère chargé de l'environnement, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est l'une des 6 agences de l'eau en France. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, du nord de l'Aisne et du nord de l'Oise.

C'est un véritable outil de solidarité au service de la qualité des eaux et des milieux aquatiques :

- elle planifie et définit les secteurs prioritaires à améliorer ou à financer pour obtenir une meilleure qualité des milieux aquatiques, en application des directives environnementales européennes,
- elle est financée par tous via le principe « pollueur-payeur » : elle perçoit des redevances auprès des industriels, des agriculteurs et des particuliers (via la facture d'eau), pour les pollutions qu'ils occasionnent et les prélèvements d'eau qu'ils effectuent,
- elle redistribue les redevances perçues sous forme d'aides de type « subvention » ou « prêt à taux zéro » pour le financement des travaux tels que : l'assainissement, l'eau potable, la restauration des cours d'eau...

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient tous les projets qui œuvrent dans le même sens : une eau de qualité au robinet, une eau de qualité pour la pêche, une eau de qualité pour la baignade, une eau de qualité pour les loisirs...un environnement de qualité pour tous !

➤ **L'agence de l'eau présente auprès de ses partenaires, quelques exemples :**

→ **le programme « ORQUE » : Opération de reconquête de la qualité de l'eau**

Opérations visant à réduire toutes les pollutions et plus particulièrement les pollutions diffuses et dispersées (petits rejets isolés, lessivage des parcelles agricoles...). Par le biais de ce programme, l'Agence de l'Eau s'associe avec des collectivités territoriales afin de réduire l'ensemble des pollutions autour des captages d'eau potable prioritaires : ce sont les « opérations de reconquête de la qualité de l'eau ». Plus de 700 communes du bassin Artois-Picardie sont concernées : c'est le cas de Lille Métropole Communauté Urbaine qui a souhaité s'engager plus avant dans la préservation des ressources naturelles en eau de la métropole (champs captants du sud de Lille).

→ **La charte d'entretien des espaces publics**

Outil incitatif destiné à accompagner les collectivités locales vers de nouvelles pratiques plus respectueuses de la ressource en eau. Les produits phytosanitaires, même épandus en faible quantité, sont une source importante de pollution des eaux. En zone non agricole, notamment pour l'entretien des espaces publics gérés par les collectivités, ces produits sont souvent appliqués sur des surfaces imperméables ou inertes (bitume, ciment, dalles..), sujettes, en cas de pluies, à un ruissellement important pouvant entraîner le transfert de substances actives vers les eaux superficielles ou souterraines.

La réduction de l'usage des pesticides constitue donc un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et au-delà pour la santé humaine.

→ Le recueil d'opérations zones humides (incitation des maîtres d'ouvrage potentiels)

23 exemples d'acquisitions foncières de restauration et d'aménagement pour l'ouverture au public menées sur le bassin Artois-Picardie.

Ce recueil d'opérations illustre la politique menée par l'Agence de l'Eau et ses partenaires pour reconquérir et préserver les zones humides.

Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides participent à l'équilibre du territoire en servant à l'écêtement des crues, à la recharge des nappes et à la production de ressources et de services. Elles sont aussi de remarquables réservoirs de biodiversité.

→ Le programme « eau et agriculture »

Ce programme d'incitation financière a été conçu pour correspondre au mieux aux attentes du monde agricole, et à leur compatibilité avec les enjeux de protection de la ressource en eau. Il se traduit par des mesures visant à :

- la mise en oeuvre en trois niveaux de la protection intégrée en culture du blé ;
- la réduction de l'utilisation des herbicides en cultures de maïs, betteraves et légumes ;
- la remise en herbe de parcelles cultivées.



Directeur Général : Olivier Thibault

200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818
59508 DOUAI CEDEX

www.eau-artois-picardie.fr

Annexe 3 : L'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais et Picardie

Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont été créées le 1er avril 2010 (loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009). Ces établissements publics sont les opérateurs de l'Etat et de l'Assurance Maladie. Chaque agence regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance Maladie en région et se substitue aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH), à l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) et de la Direction Régionale du Service Médical (DRSM), au Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), et à la Mission Régionale de Santé (MRS).

- L'ARS de Picardie est présente dans les 3 départements de la région. Son siège se situe à Amiens. Elle dispose de délégations territoriales départementales à Laon, Beauvais et Amiens.
- L'ARS Nord – Pas-de-Calais est présente dans les 2 départements de la région. Son siège se situe à Lille. Elle compte des délégations territoriales à Arras, Calais et Valenciennes.

L'ARS met en œuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux.

L'Agence Régionale de Santé et la qualité de l'eau de baignade

L'été, les plages des côtes Picarde et Nordiste connaissent une forte fréquentation et la baignade en mer y est couramment pratiquée. Dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais près d'une dizaine de plans d'eau aménagés et surveillés permettent aussi, pendant la même période, la pratique de la baignade. La réglementation fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade habituellement fréquentées pendant la période estivale. Chaque plage fait en outre l'objet d'une visite d'avant saison.

Depuis leur mise en place en avril 2010, ce sont les Agences Régionales de Santé de Picardie et du Nord Pas-de-Calais qui assurent ce contrôle lors de la saison estivale au niveau des 48 sites de plages fréquentés par les baigneurs sur le bassin Nord Pas-de-Calais et Picardie.



Directeur Général : Daniel Lenoir

Directrice de la santé publique et environnementale :
Dr Sandrine Segovia-Kueny

Directeur Adjoint de la Santé Publique et
environnementale : Alain Guillard



Directeur Général : Christian Dubosq

Directrice de la Santé Publique :
Linda Cambon

Sous-directeur de la Sécurité Sanitaire : Luc Rollet